

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

DE

SAINT-LAURENT-DU-VAR

2007 – 2009



ENTRE :

- l'ETAT représenté par Monsieur Dominique VIAN, Préfet du département des Alpes-Maritimes, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances,
- la Commune de Saint-Laurent-Du-Var, représentée par son Maire, Monsieur Henri REVEL, Conseiller Général, Vice-Président de la CANCA, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 26 juillet 2007,
- la communauté d'agglomération Nice Côte d'Azur, représentée par M. Jacques PEYRAT, son Président, Sénateur Maire de Nice, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire du 24 septembre 2007,
- la Région Provence Alpes Côte d'Azur, représentée par son Président, Monsieur Michel VAUZELLE, député des Bouches-du-Rhône, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Régional du 30 mars 2007,.
- le Département des Alpes-Maritimes, représenté par son Président, M. Christian ESTROSI, Secrétaire d'Etat Chargé de l'Outre-mer, dûment autorisé à agir aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil Général du 18 décembre 2006,.
- la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes, représentée par M. Jean-Pierre SOUREILLAT, Directeur Général habilité à signer le présent contrat en application de l'article L 122-1 du code de la Sécurité Sociale, conformément à son adoption par le Conseil d'Administration régulièrement réuni le 3 avril 2007 sous la présidence de Mme Danièle DESENS,

SOMMAIRE

Préambule	p. 4
I – Projet Urbain de Cohésion Sociale	p. 6
II – Champs d'intervention prioritaires	p. 8
III – Phase transitoire	p. 15
IV – Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation	p. 16
V – Engagements Financiers 2007-2009	p. 19

Annexes :

- Périmètre du territoire prioritaire
- Convention du 19 juin 2006 entre l'Etat et le C.C.A.S. de St Laurent du Var relative à la mise en œuvre du programme de réussite éducative 2005-2009 et avenant n° 1 du 24 novembre 2006 à cette convention
- Tableau de présentation de la gouvernance et échéancier de sa mise en œuvre
- Règlement financier de la Région
- Délibération du Conseil Régional du 30 mars 2007
- Délibération du Conseil Général du 18 décembre 2006
- Délibération du Conseil d'Administration de la C.A.F.A.M. du 3 avril 2007

PREAMBULE

Le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires.

D'une durée de trois ans, reconductible une fois, il s'appuie sur certains principes fondateurs de la politique de la ville ainsi réaffirmés : identification des territoires prioritaires, élaboration du projet à l'échelle pertinente, mobilisation des politiques de droit commun, ingénierie dédiée.

En outre, le contrat prend en compte les éléments suivants :

- modulation des crédits spécifiques de la politique de la ville en fonction de la situation du territoire prioritaire au regard du degré de difficultés de celui-ci nécessitant une plus ou moins grande mobilisation des moyens relevant de la solidarité nationale et de la politique de la ville en corrélation notamment avec la situation financière de la commune ;
- adossement des objectifs définis à des indicateurs ;
- intervention de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances (ACSE) en tant qu'opérateur de la politique de la ville.

Dans ces conditions, le contrat urbain de cohésion sociale est le document stratégique, élaboré par les partenaires signataires, définissant le projet urbain et social qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre le territoire prioritaire et son environnement.

S'appuyant sur les éléments de l'évaluation du contrat de ville et se fondant sur l'articulation des politiques communale et d'agglomération, il vise à une meilleure intégration de ce territoire dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles il se trouve.

Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants du quartier et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

Ce contrat prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale et/ou intercommunale influant sur la situation du quartier (emploi, développement économique, transport, habitat et peuplement, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale) que les actions conduites au sein même de ce quartier pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants.

A ce propos, il convient de noter que le fait d'habiter dans un quartier relevant de la politique de la ville est bien souvent un facteur de discriminations qui induit une rupture dans l'égalité de traitement. Les habitants de ces quartiers sont souvent fragilisés socialement et économiquement et sont plus particulièrement confrontés aux pratiques discriminatoires, notamment dans l'accès à l'emploi et au logement.

Le CUCS mettra en œuvre des actions d'intégration (apprentissage du français, informations socio-juridiques, accès à la citoyenneté, etc...).

Il soutiendra, dans chacun de ses axes stratégiques, les projets visant à la connaissance et à la prévention des phénomènes discriminatoires.

Un accent particulier sera mis sur la qualification des acteurs locaux.

Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existants sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés, quelle que soit leur échelle d'intervention :

Plan Local d'Insertion par l'Economie (PLIE), Equipe de Réussite Educative (ERE), Contrat Educatif Local (CEL), Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), Atelier Santé Ville (ASV), dispositif Ville Vie Vacances (VVV).

Le document du C.U.C.S. comporte trois parties principales :

1. Une définition du projet urbain de cohésion sociale
2. Les champs d'intervention prioritaires
3. Les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation.

Le contrat portera prioritairement sur les cinq axes suivants :

- l'habitat et le cadre de vie,
- l'accès à l'emploi et le développement économique,
- la réussite éducative,
- la santé,
- la prévention et la citoyenneté.

Enfin, les éléments suivants seront développés :

- un programme de gestion urbaine de proximité ;
- une priorité donnée à l'engagement des crédits de droit commun et un meilleur ciblage des crédits spécifiques de la politique de la ville ;

En effet, dans le cadre du CUCS, il s'agit d'élaborer les orientations et les priorités que doivent se donner la politique de la ville, étant précisé que les moyens de droit commun doivent être mobilisés prioritairement sur les quartiers relevant de la géographie de la politique de la ville.

Les crédits spécifiques de la politique de la ville seront engagés en complément des moyens de droit commun, soit pour renforcer celui-ci afin de tenir compte des spécificités de ces territoires, soit pour expérimenter des actions innovantes.

- un suivi et une évaluation des programmes d'actions.

En ce qui concerne la vie associative, l'implication des associations dans la mise en œuvre de la politique de la ville au titre du contrat de ville 2001-2006 a été effective et globalement positive.

Le développement de ces associations, le partenariat pouvant être développé entre elles, leur répartition géographique et leur maillage social sont autant de facteurs qui seront favorisés. En effet, nombre d'associations constituent une force de propositions et un point d'appui pour les initiatives locales.

En tout état de cause, il s'agira de développer une logique de projets et d'aider à leur élaboration et à la construction d'une véritable programmation stratégique liée au contrat urbain de cohésion sociale, tout en apportant parallèlement un soutien à l'initiative.

Pour ce faire, il y aura lieu de distinguer :

- des actions structurantes menées par des acteurs de référence du territoire, avec lesquels pourra être signée une convention pluriannuelle ;
- des actions ponctuelles.

Enfin, la participation des habitants devra être favorisée, au travers, éventuellement, d'une charte locale formalisant cette démarche et en fixant le cadre sur la durée du CUCS.

Elle énoncera les principes généraux pour associer les différents acteurs concernés, contiendra les modalités d'information préalable des divers partenaires, et précisera les règles organisant la coopération, le rôle et les prérogatives de chacun.

Elle indiquera, également, les modalités d'association à la mise en œuvre et à l'évaluation du contrat.

Cette charte pourra être annexée au contrat.

*
* * *

Le CUCS de St Laurent du Var interviendra sur le territoire du Point du Jour qui nécessite une mobilisation des moyens spécifiques au-delà des moyens de droit commun.

L'Etat (ACSE), la Ville de St Laurent du Var, la Région Provence Alpes-Côte d'Azur, conformément à sa délibération du 30 mars 2007, le Département des Alpes-Maritimes, conformément à sa délibération du 18 décembre 2006, la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes conformément à la délibération de son Conseil d'Administration du 3 avril 2007 sont les partenaires signataires du CUCS de St Laurent du Var.

I – LE PROJET URBAIN DE COHESION SOCIALE

■ La géographie prioritaire

- Le Quartier H.L.M. Point du Jour

La Résidence H.L.M Point du Jour est située entre le RD95 longeant le Var et l'Avenue du Général De Gaulle ; elle est proche du Centre Ville et de la Vieille Ville.

Composée de 8 bâtiments regroupant 246 logements sociaux gérés l'OPAC COTE D'AZUR HABITAT (ex. OPAM), elle comprend également des sociétés commerciales, le Commissariat de Sécurité Publique, l'Association de Prévention Spécialisée A.D.S., l'Association LA CLEF, ainsi que le Service Municipal de Prévention Primaire.

A la suite de la résorption du Camp de la Baronne, îlot situé à l'extrême nord de la commune et reconnu définitivement insalubre, certaines des familles gitanes sédentarisées qui y occupaient un lotissement créé et géré par l'OPAM ont été relogées entre 1999 et 2002 aux H.L.M. Point du Jour dans le cadre d'une M.O.U.S. (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale).

Les autres se sont retrouvées en situation de squat dans cette même résidence.

En mars 2005, une série d'expulsions a été réalisée, concernant ces familles, soit pour squat, soit pour dette locative pour ce qui concerne les familles relogées régulièrement.

Le camp de la Baronne s'est ainsi reconstitué, composé actuellement d'une centaine de personnes, dont une vingtaine d'enfants (122 personnes y résidaient en 1999, dont environ 60 enfants).

- L'îlot de la Baronne

Bien que l'îlot ne soit pas compris dans la géographie prioritaire du C.U.C.S., les liens étroits entre les familles résidant au terrain et celles résidant au Point du Jour est réel et implique un certain nombre d'interactions, notamment au plan de la sécurité et du cadre de vie (flux et regroupements d'adolescents et d'enfants non surveillés et appropriation des parties communes et des espaces extérieurs de la résidence, pratiques illicites liées à la récupération et la vente de la ferraille entraînant une multiplication des véhicules épaves et des encombrants et concourant aux difficultés d'entretien...) Il est essentiel, en outre, de prendre en compte la situation de fragilité sociale dans laquelle se trouve le site.

Par ailleurs, le Programme de Réussite Educative mis en œuvre par la Commune s'adresse aux enfants des anciens résidents du terrain de la Baronne vivant à présent au Point du Jour et à ceux du camp reconstitué.

Ces familles laurentines sédentarisées, bien que confrontée directement à des problèmes de logement (difficultés à intégrer le parc locatif privé), de santé (souffrances psychiques – handicaps physiques, consanguinité), d'éducation (difficultés des enfants à réussir dans un cadre scolaire classique – une socialisation qui concoure à la marginalisation), de citoyenneté enfin, n'a pas été suffisamment prise en compte dans le contrat de ville 2000-2006, laissant la Commune de Saint-Laurent-Du-Var seule face à de tels enjeux.

■ Données statistiques (R.P 1999)

	Commune	Point du Jour
Population totale	27 166	671
Taux de moins de 25 ans	26,8 %	37,11 %
Taux de ménages de plus de 6 personnes	1 %	7,8 %
Taux de Pop. De nationalité étrangère	4,3 %	15,1 %
Taux d'activité des 15 – 59 ans	76,3 %	62,3 %
Taux de chômage	11,8 %	35,8 %
Taux de Chômage depuis plus d'un an :	47,1 %	62,5 %
Taux de Chômage des 15 – 24 ans	20,2 %	38,2 %
Taux de non diplômés	15,1 %	43,1 %
Taux de Bacheliers	15,0 %	6,1 %
Taux de Diplômés d'études supérieures	8,6 %	0,6 %

Problématiques repérées par le service de prévention spécialisée, implanté au cœur de la résidence H.L.M. Point du Jour :

- Scolarité, à raison de 27 %
- Désœuvrement, à raison de 21 %
- Logement, à raison de 14 %
- Parentalité, à raison de 12 %
- Santé, à raison de 10 %

■ **Motifs de l'intégration de ce territoire dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale**

- Face à la conjoncture actuelle, la Résidence du Point du Jour reste le seul recours en matière de logement, pour une frange de la population extrêmement paupérisée.
- Le quartier, extrêmement stigmatisé, doit échapper à la relégation. En effet, bien que situé en entrée de ville et bénéficiant d'une certaine centralité, sa configuration en cul de sac et des réseaux de circulation, non propices à l'heure actuelle à une appartenance à la ville, provoquent un sentiment d'espace de vie limité.
- La mise en œuvre d'un projet urbain cohérent nécessite un appui technique et financier que la Commune ne peut porter seule.
- Le bailleur social ne parvient pas à faire face, seul, à la maintenance de logements et d'espaces extérieurs très dégradés et la résidence du Point du Jour présente un taux de vacance de près de 10 %. Ces immeubles mis en service en 1968 n'ont plus fait l'objet de réhabilitation depuis 1987
- Une convention bilatérale commune/bailleur de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité, conclue en 2001 n'a que très peu été mise en œuvre et a été relancée à l'initiative de la Commune, laquelle a choisi de s'impliquer plus avant. Ainsi, la fréquence du nettoyage des voiries, y compris appartenant au bailleur, a été augmentée, un équipement sportif, utilisé exclusivement par les locataires de l'OPAM sera construit en 2007 ; un service municipal de prévention, seul service public de proximité est fortement mobilisé sur le site.

■ **Problématiques principales :**

- **Logement – cadre de vie**

La résidence H.L.M. Point du Jour accueille des familles très paupérisées (124 personnes dépendant du RMI en septembre 2006 – 41 dossiers d'aide financière ASEF en 2004, 47 en 2005 – 36 secours CAF alloués en 2004, 22 en 2005), dans un habitat extrêmement dégradé.

Cet état est dû à une mobilisation décroissante du bailleur en matière de maintenance des immeubles, ayant eu, notamment, pour conséquences l'apparition de squats et une démobilité des locataires en matière de respect des espaces communs et extérieurs. Ainsi, outre de nombreux dysfonctionnements à l'intérieur des logements (sécurité électrique, infiltrations, chauffage défectueux, présence de cafards, mauvaise isolation phonique...), on constate de nombreuses dégradations dans les parties communes des immeubles (destruction des systèmes de fermeture des portes palières, destruction des boîtes aux lettres...), ainsi qu'au niveau des espaces extérieurs (multiplication des véhicules épaves, débris, déjections canines...).

La Communauté gitane, sédentarisée, vit quant à elle depuis plus d'un an sur un terrain non aménagé et dans de mauvaises conditions sanitaires.

- **Education**

Le manque d'espoir de promotion et de perspectives sociales ressenti par des familles en grandes difficultés économiques se répercute sur les enfants. Les parents dépassés et qui ne sont pas en mesure de remplir leur rôle éducatif, privent leurs enfants de leur droit au savoir et de leurs chances de réussite. Nombreux sont dans l'errance et souffrent d'un déficit d'éducation, mais aussi de socialisation. Ce sont souvent des enfants qu'il faut contenir et qui ont besoin d'un soutien scolaire conséquent.

Certains élèves ne parviennent pas à surmonter leurs difficultés d'apprentissage et, à l'âge du Collège, sont en rupture totale avec le système éducatif.

A l'âge adulte, les jeunes peu qualifiés, subissent le chômage de plein fouet ou subsistent grâce à des contrats d'intérimaires.

- **Sécurité**

Le Quartier du Point du Jour, est décrit comme le principal lieu et source de difficultés sociales et de délinquance et ses habitants, considèrent qu'il existe un déficit global d'intervention publique en matière de sécurité. Ils subissent, en outre, une forte stigmatisation de la part des autres habitants de la commune, qui qualifient ce lieu de « cité », « ghetto », « zone de non droit ». Il est fait état d'un fort sentiment d'insécurité, géographiquement délimité, auquel s'ajoute pour les résidents des H.L.M. du Point du Jour, un vécu d'abandon ou de relégation.

Parallèlement, les commerçants implantés au cœur ou à proximité de la résidence HLM, endurent une délinquance devenue insupportable : vandalisme, vols, intimidation de la clientèle, voire racket. Nombreux souhaitent quitter les lieux, tant le préjudice est grand.

Les sous-sols de la résidence, non sécurisés par le bailleur, sont utilisés pour le stockage de scooters volés et des trafics divers.

La résorption du Hameau Sainte Pétronille dit « Camp de la Baronne », pour des raisons d'insalubrité et d'habitat dégradé, a accentué les difficultés de la résidence du Point du Jour.

ooo

II – CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint-Laurent-Du-Var concerne le **quartier H.L.M du Point du Jour**, nécessitant une mobilisation des moyens spécifiques au delà des moyens de droit commun.

Compte tenu des spécificités du site retenu, les champs prioritaires mobilisés pour la période 2007-2009 et qui donneront lieu à la définition d'un programme d'actions, sont les suivants :

- Réussite éducative
- Habitat – cadre de vie
- Prévention de la délinquance – citoyenneté
- Santé

Un certain nombre de programmes menés sur le secteur dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal de la Ville de Nice 2000 – 2006 et entrant dans ces champs seront poursuivis durant la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

■ Orientations prioritaires 2007 - 2009

ACTIONS EDUCATIVES

CONTENUS	PROBLEMES IDENTIFIES	OBJECTIFS 2009	MOYENS DE DROITS COMMUNS MOBILISES / MOBILISABLES					OUTILS ET ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISES OU A MOBILISER		INDICATEURS	
			EPCI	Commune	Etat	Région	Département	CAF	Soutien / Accompagnement		Expérimentation
- Suivi individuel des enfants en difficultés et prévention des décrochages scolaires.	- difficultés dans l'acquisition des savoirs fondamentaux - absence de suivi familial - comportements déviants. - défaut de socialisation.	- amélioration de l'autonomie de l'élève. - Mobilisation parentale - Socle commun de connaissances. - Acquisition des savoirs fondamentaux.		- Service Municipal de Prévention. - Caisse des écoles. - Mise à disposition de locaux.	- Education Nationale : - Mobilisation des Equipes pédagogiques. - C.L.I.S. - S.E.G.P.A.		- C.A.M.S. : aide sociale à l'enfance et aux familles, médiation familiale. - P.M.I. : information, prévention - Prévention spécialisée 9-16 ans.	- Accès aux droits - C.L.A.S. - Aides financières aux familles et aux parents isolés, médiation familiale.	- P.R.E. - C.L.A.S. - Soutien à la parentalité.	- Atelier Santé Ville.	- Nombre d'enfants suivis
- Suivi collectif des élèves en difficultés.	- Nécessité d'agir sur l'ensemble des enfants issus de la communauté gitane sédentarisée en échec scolaire ou exclus du système scolaire	- mise en place dès le plus jeune âge d'un suivi spécifique. - Aide à la fonction parentale. - Mobilisation effective des parents. - Aide à la socialisation. - développement du dispositif de réussite éducative. - Réduction des facteurs sanitaires détournant de la tâche scolaire. - Lutte contre les phénomènes stéréotypés et les comportements discriminatoires.		- C.C.A.S.	- C.L.I.S. - S.E.G.P.A. - P.J.J.		- Prévention spécialisée 9-16 ans.		- P.R.E.		- Nombre de familles volontaires - Analyse des sorties du programme.
- Actions éducatives hors temps scolaire (culturelles, artistiques et sportives)	- Désœuvrement des jeunes hors temps scolaire. - Difficultés à intégrer les structures existantes.	- Mise en œuvre d'actions d'animation favorisant l'apprentissage de la vie sociale. - Mixité sociale. - Aide au paiement des licences.		- Service Prévention. - Service des sports. - Mise à disposition d'équipements sportifs. - Coupon sport - C.T.L. C.E.L.	- Coupon sport.		- Prévention spécialisée 9-16 ans.	- Contrat Enfance Jeunesse. - Aides au temps libre - Fonction accueil.	- P.R.E. - Actions pédagogiques d'animations en faveur des jeunes. - V.V.V.		- Nombre d'enfants suivis. - Nombre d'enfants intégrant les structures existantes.

HABITAT – CADRE DE VIE

CONTENUS	PROBLEMES IDENTIFIES	OBJECTIFS 2009	MOYENS DE DROITS COMMUNS MOBILISES / MOBILISABLES							OUTILS ET ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISES OU A MOBILISER		INDICATEURS
			EPCI	Commune	Etat	Rég.	Département	CAF	Bailleur	Soutien / Accompagnement	Expérimentation	
- Gestion Sociale et Urbaine de Proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Dysfonctionnements liés à l'entretien et la maintenance des immeubles. - Dysfonctionnements liés à l'entretien et la fonctionnalité des espaces extérieurs. - Dysfonctionnements concernant le lien entre le bailleur et les locataires. - Conflits et troubles de voisinage. - Domanialités multiples. - Sentiment d'insécurité. - Sentiment d'abandon et de relégation des habitants. - Stigmatisation du quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation partenariale des acteurs (Commune, Etat, Département, collectif habitant, Bailleur) - Amélioration de l'entretien et de la maintenance des immeubles. - Amélioration de l'état des parties communes. - Mise en œuvre de solutions de proximité sur les questions du quotidien (propreté, éclairage, stationnement, espaces extérieurs). - Participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie - Renforcement du lien avec le bailleur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des services transférés 	<ul style="list-style-type: none"> - Service Prévention. - Permanence logement. - Services Techniques (Espaces verts, propreté - Police Municipale - Cellule de veille. - Equipement sportif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Résidentialisation/ AQS - PALULOS 	<ul style="list-style-type: none"> Résidentialisation Accompagnement social de projets urbains Création d'équipements de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> - Equipe de prévention spécialisée 9-16 ans. - Résidentialisation - Opérations ponctuelles d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Accès aux droits - Travaux sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des équipes de site. - Qualification des acteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention de Gestion Sociale et Urbaine de Proximité. - Soutien à l'organisation d'évènements visant à renforcer le lien social. - Soutien à la formation d'un collectif habitants. - Adultes-relais 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la lisibilité et le respect des obligations du bail. - Développement d'actions de sensibilisation à l'environnement et au Vivre Ensemble. - Conseil de quartier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'entretien des parties communes. - Niveau de respect des équipements. - Niveau d'appropriation des espaces résidentiels par les habitants. - Evolution des usages sociaux. - Evolution de la perception du quartier par les professionnels implantés au cœur de la résidence. - Degré de satisfaction exprimé par les habitants

PREVENTION DE LA DELINQUANCE - CITOYENNETE

CONTENUS	PROBLEMES IDENTIFIES	OBJECTIFS 2009	MOYENS DE DROITS COMMUNS MOBILISES / MOBILISABLES							OUTILS ET ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISES OU A MOBILISER		INDICATEURS
			EPCI	Commune	Etat	Rég.	Département	CAF	Bailleur	Soutien / Accompagnement	Expérimentation	
- Accès aux droits	- Difficultés d'accès aux droits fondamentaux et aux droits sociaux	- Amélioration de l'orientation et de l'information des demandeurs. - Développement du partenariat institutionnel. - Emergence d'une culture de lutte contre les discriminations. - Compréhension objective et précise des phénomènes discriminatoires.	-	- Service Prévention - C.C.A.S.	- Antenne de justice	- Convention entre le Ministère de la Justice et la Région PACA	- Permanences C.A.M.S.	-	-	- Ecrivain Public - Accueil de jour et de nuit - Adultes-relais	-	- Caractéristiques des usagers. - Caractéristiques de l'aide apportée.
- Aide aux victimes	- Isolement des victimes. - Méconnaissance des procédures. - Loi du silence – pression du quartier.	- Optimisation de l'accueil et de l'orientation des victimes. - Contribution à l'accompagnement psychologique des victimes. - Reconnaissance des droits et de la condition de victime.	-	-	- Commissariat de Sécurité Publique (accueil - orientation - information).	-	- C.A.M.S. : orientation-Information	-	-	- Permanence d'aide aux victimes.	-	- Niveau de fréquentation de la permanence d'aide aux victimes. - Caractéristiques des usagers et de l'aide apportée.

- Accompagnement et suivi des jeunes en difficultés	- Rupture avec le monde scolaire. - Lien tenu avec le monde du travail. - Désœuvrement. - Difficultés socio-économiques. - Difficultés familiales.	- Prévention des comportements délictueux par des réponses pédagogiques rapides. - Prévention de la récidive. - Rappel des responsabilités parentales. - Amélioration de la coordination institutionnelle.	-	- Service Prévention. - Services Techniques. - Service des Sports. - C.C.A.S. - Convention T.I.G. - C.L.S.P.D. - Cellule de veille.	- S.P.I.P. - P.J.J.	-	- Prévention Spécialisée 9-16 ans. - C.A.M.S. : aide sociale à l'enfance et à la famille.	- Aide financière aux vacances (fonction accueil) - Aides spécifiques « vie quotidienne »	-	- Soutien aux projets associatifs de quartier - Lieu d'écoute.	-	- Nombre de jeunes suivis.
- Actions d'animations en faveur de l'intégration républicaine	- Facteurs liés à l'immigration. - Facteurs liés à la situation des quartiers. - Facteurs liés à la fonction parentale. - Facteurs culturels.	- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes et l'apprentissage de la citoyenneté dès le plus jeune âge. -	-	- Service Prévention.	-	-	-	-	-	- V.V.V. - Soutien aux projets associatifs de quartier.	- Service Civil Volontaire.	- Nombre de jeunes (filles et garçons) ayant participé à des actions citoyennes. - Nombre de jeunes (filles et garçons) ayant participé à des actions de socialisation
- Prévention des conduites addictives.	- Usage de substances psycho actives.	- Amélioration de la lisibilité et de la coordination des actions et dispositifs. - Organisation de campagnes de prévention.	-	- Service Prévention. - Service Action Culturelle Municipale (Vivre Ensemble)	- Education Nationale.	-	- Campagnes de prévention des conduites addictives.	-	-	- Soutien aux projets associatifs de quartier.	- Atelier Santé Ville	

SANTÉ

CONTENUS	PROBLEMES IDENTIFIES	OBJECTIFS 2009	MOYENS DE DROITS COMMUNS MOBILISES / MOBILISABLES							OUTILS ET ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISES OU A MOBILISER		INDICATEURS	
			EPCI	Commune	Etat	Rég.	Département	CAF	Bailleur	Soutien / Accompagnement	Expérimentation		
Accès aux soins et aux droits	- Manque de lisibilité et de coordination des acteurs de santé publique, sanitaires et sociaux.	- Amélioration de la mise en réseau et de la coordination des acteurs de santé			- P.R.S.P. 2005-2009. - D.D.A.S.S.	Aides spécifiques dans le cadre de l'Atelier Santé Ville			- Accès aux droits		Atelier Santé Ville. Médiateur Santé	-	-
Education à la santé	- Facteurs sanitaires détournant de la tâche scolaire.			- C.C.A.S.	- Education Nationale.			- Intervention de professionnels dans les collèges.			- P.R.E. - Médiateur Santé		-

EMPLOI

CONTENUS	PROBLEMES IDENTIFIES	OBJECTIFS 2009	MOYENS DE DROITS COMMUNS MOBILISES / MOBILISABLES							OUTILS ET ACTIONS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE MOBILISES OU A MOBILISER		INDICATEURS
			EPCI	Commune	Etat	Rég.	Département	CAF	Bailleur	Soutien / Accompagnement	Expérimentation	
- Accès à l'emploi.	- Existence de publics non identifiés éloignés de l'emploi. - Freins à la mobilité. - Représentation de l'emploi et des métiers. - Discrimination des publics (âge, sexe, origine...).	- Développer un accompagnement des femmes vers l'accès à l'emploi et à l'insertion économique, adapté aux contraintes de leur situation. - Relayer l'action en faveur de l'emploi.	- P.L.I.E. - Mission Locale	- Service Prévention. - S.A.E.M.	- A.N.P.E. - D.D.T.E.F.P. - A.S.S.E.D.I.C. - A.F.P.A. - Droit des femmes.	Plan Régional pour l'Emploi Aide aux entreprises d'insertion	- Plan Jeunes - Orientation des jeunes sans qualif. (action Lanteri) - Aide au permis de conduire.	- Accès aux droits		- Chantiers d'insertion.	- Dispositif jeunes diplômés.	- Nombre d'habitants du quartier prioritaire entrés dans un dispositif d'aide à l'emploi. - Taux de placement à l'emploi.

■ Actions ayant été menées et poursuivies sur le secteur

Dans le cadre du Contrat de Ville Intercommunal de la Ville de Nice 2000 - 2006, un certain nombre d'actions ont été mises en place, qu'il convient de poursuivre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2009.

- EDUCATION

Accompagnement à la Scolarité, dans le cadre du C.L.A.S.

- Accueil d'élèves par sections scolaires (CP - CE – CM – collège – lycée) tous les soirs et le samedi, hors vacances scolaires, pour bénéficier d'un soutien dans l'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- Cinq sites sont concernés : deux écoles, deux collèges et une association de quartier.
- Cet accompagnement s'exerce par une équipe composée d'une dizaine de vacataires recrutés par la Commune et des bénévoles, encadrés par deux permanents du Service Municipal de Prévention.

Programme de Réussite Educative

- Une convention P.R.E., liant l'Etat et le C.C.A.S et se traduisant par la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire s'attache au suivi global des enfants les plus en difficulté d'origine gitane et de leur famille.

Animations Educatives auprès des jeunes

- Mise en œuvre d'un chantier d'échange de services : aménagement par des jeunes d'espaces publics en échange de points loisirs.
- Ateliers de quartier « Mercredi Créaction » : activités sportives et intellectuelles destinées à éviter le désœuvrement, hors vie scolaire.
- Action LUDISPORTS: proposition d'activités sportives dans les équipements communaux, entièrement gratuites.
- Organisation de stages de football gratuits, durant les vacances scolaires, visant le respect des règles individuelles et collectives.

Soutien à la parentalité

- Mise en œuvre par le C.C.A.S d'un lieu d'écoute, autour de problématiques douloureuses telles que violence intra-familiale, dépression, échec scolaire, marginalisation.

- LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

- Poste d'écrivain public, pour favoriser l'accès aux droits et favoriser l'autonomie des habitants en difficulté.
- Accueil de jour et de nuit pour les personnes sans domicile fixe : couchage – mise à disposition d'installations sanitaires – aide aux formalités administratives.

- SANTE

- Mise en œuvre d'un « Atelier Santé Ville ».

- PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- La Commune dispose d'un service municipal de prévention, implanté au cœur du Quartier H.L.M. Point du Jour. Elle s'est par ailleurs dotée d'un C.L.S.P.D. et a créé une cellule de veille, qui se réunit deux fois par mois.
- Une convention entre la Police Municipale et la Police Nationale coordonne, notamment les interventions au Point du Jour, en matière de sécurité ou de prévention.

- Une convention avec le Ministère de la Justice, organise l'accueil dans les services municipaux, de jeunes ou d'adultes faisant l'objet de peines de travail d'intérêt général ou de mesures de réparation.
- Une permanence hebdomadaire d'aide aux victimes est organisée dans l'enceinte du Commissariat de Sécurité Publique, dans des locaux mis à disposition par la Commune.
- En outre, la Commune, par l'intermédiaire de son Service Municipal de Prévention, met en œuvre le dispositif Ville-Vie-Vacances et participe aux projets existants, portés par d'autres partenaires et de nature à favoriser le lien social.
- Enfin, un partenariat soutenu est organisé, dans le cadre du fonctionnement du Service Municipal de Prévention :
 - o permanences logement hebdomadaires, tenues par l'élu au logement et le chef de projet contrat de ville, permettant le lien avec le bailleur social ;
 - o accueil de permanences sociales hebdomadaires avec les services du Conseil Général.
 - o accueil de permanences mensuelles avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

III – PHASE TRANSITOIRE

Un programme pluriannuel d'actions doit être élaboré durant le premier semestre 2007. Celui-ci précisera, pour chaque action envisagée le ou les porteurs de projet, le public concerné, son coût estimatif et les financements prévisionnels.

Durant cette période et afin d'assurer la nécessaire continuité du financement d'actions importantes pour les habitants du quartier, une programmation sera assurée.

Les actions présentées qui seront financées pour l'ensemble de l'année 2007 devront répondre aux critères suivants :

- relever d'un des cinq champs prioritaires du C.U.C.S. et/ou des axes intégration ainsi que lutte contre les discriminations et l'égalité des chances ;
- identifier très précisément les objectifs assignés à l'action pour laquelle le financement est sollicité, en identifiant dès le départ, les indicateurs de suivi.

Enfin, cette programmation se situant, dès à présent, dans les orientations du C.U.C.S., la reconduction des financements des actions subventionnées jusqu'à présent dans le cadre du contrat de ville (ou de la convention d'objectifs) 2001-2006 ne sera ni systématique, ni acquise.

Pour certaines de ces actions menées depuis un certain nombre d'années, le Comité de Pilotage qui examinera cette programmation liée à la phase transitoire, pourra ainsi soit arrêter les financements, ou, subventionner une partie seulement du projet proposé, ou enfin demander une réorientation de celui-ci, en fonction des champs d'intervention prioritaires définis au titre du C.U.C.S.

IV – MODALITES DE PILOTAGE, DE SUIVI ET D’EVALUATION

A – Pilotage

La mise en œuvre du contrat s’effectue sous la responsabilité conjointe du maire et du préfet, dans le cadre d’un système de pilotage associant les divers partenaires –Président de la communauté d’agglomération, Président du Conseil Régional, Président du Conseil Général, Présidente et Directeur de la C.A.F.A.M. et privilégiant le débat stratégique.

Le pilotage est organisé au travers des différents niveaux suivants, conformément au tableau et à l’organigramme joints en annexes :

- **un niveau d’orientation et de suivi** : comité d’orientation et de suivi (C.O.S.) chargé du pilotage du dispositif d’observation des territoires relevant des C.U.C.S. mis en place dans le département des Alpes-Maritimes ;
- **un niveau décisionnel** : comité de pilotage du C.U.C.S. de la commune de Saint-Laurent-Du-Var ;
- **un niveau technique** : comité technique local du C.U.C.S. de la commune de Saint-Laurent-Du-Var ;

Dans le cadre de ces deux dernières instances (comité de pilotage et comité technique local), il est nécessaire de mobiliser, à tous les niveaux, les moyens de droit commun qui concourent, avec les moyens spécifiques du C.U.C.S., à la réalisation du projet de territoire. Les actions proposées dans le cadre de la programmation du C.U.C.S. doivent donc s’inscrire dans une stratégie globale à l’échelle des territoires relevant du C.U.C.S. de la commune et de l’agglomération. La présentation de ces actions au comité de pilotage doit être l’occasion de rendre lisible cette articulation.

Un comité technique inter C.U.C.S. interviendra sur les territoires relevant des C.U.C.S. mis en place dans le Département.

- **un niveau opérationnel** : équipe opérationnelle en charge du C.U.C.S. de la commune de Saint-Laurent-Du-Var.

Un calendrier prévisionnel des diverses échéances de mise en œuvre du C.U.C.S. pour la période 2007-2009 est joint en annexe.

B – Suivi et Evaluation

L’évaluation des C.U.C.S. s’effectuera à deux niveaux :

- En ce qui concerne les actions structurantes, dont les porteurs pourront bénéficier éventuellement d’une convention pluriannuelle, celles-ci bénéficieront d’une évaluation annuelle effectuée à partir des objectifs fixés et des indicateurs de suivi arrêtés lors de l’élaboration du projet. Au vu de cette évaluation, examinée en fin d’année, les financements pourront être reconduits pour l’année suivante.
- S’agissant des territoires faisant l’objet sur le département d’un C.U.C.S., un dispositif d’observation est mis en place. Celui-ci permettra une observation en continu de ces territoires par rapport à la commune et/ou à l’agglomération auxquelles ils appartiennent.

A ce titre, le département des Alpes-Maritimes est susceptible d'être retenu comme site pilote en matière d'évaluation en lien avec les niveaux national et régional dans le cadre de la mission d'évaluation nationale conduite par la Délégation Interministérielle à la Ville.

D'autre part, l'évolution de ces différents quartiers les uns par rapport les autres sera également pris en compte par le dispositif d'observation des territoires relevant des CUCS mis en place dans le département.

A la fin de chaque année, un rapport préparé par le Comité technique inter CUCS sera examiné par le Comité d'orientation et de suivi chargé du pilotage du dispositif d'observation des territoires relevant des C.U.C.S.

Ce rapport sera élaboré à partir d'indicateurs de suivi de ces territoires, et des bilans établis par les équipes opérationnelles. Le C.O.S. pourra, commander à cette occasion des évaluations particulières sur des questions transversales à l'ensemble des C.U.C.S.

Les modes d'évaluation des actions structurantes seront mis au point à l'occasion de l'élaboration des programmes d'actions prévues durant le 1^{er} semestre 2007. La mise en place du dispositif d'observation des territoires est prévue pour le 4^{ème} trimestre 2007.

C – CONTROLE

Les actions financées dans le cadre du C.U.C.S. feront l'objet d'un contrôle au travers de deux dispositions :

- des réunions de suivi des actions seront organisées chaque année pour un certain nombre de porteurs de projet, avec les représentants des différents partenaires financiers du C.U.C.S. L'objectif est que chacune des structures financées dans le cadre du contrat puisse faire l'objet au moins d'une réunion de suivi durant la période 2007-2009.
- un programme d'analyse financière des comptes des associations a été mis en place dans un certain nombre de départements pilotes, dont les Alpes-Maritimes, sous l'égide de la Direction de la Comptabilité Publique.

Ce dispositif a vocation à s'intégrer dans une démarche générale de l'Etat en matière d'administration électronique, concernant le monde associatif. Il se déclinera en trois volets :

- la déclaration et le suivi des structures associatives avec le dispositif WALDEC ;
- la gestion des demandes de subventions avec le dispositif SUBV&NET ;
- la surveillance de la santé financière des structures avec le dispositif S.A.L.S.A.

Le dispositif S.A.L.S.A. (Système d'Analyse Logicielle de Suivi des Associations) suit pour l'instant une cinquantaine d'associations dans le département, dont une majorité intervient dans le cadre de la politique de la ville, au travers d'un outil informatique, d'un comité technique de suivi en appui d'un comité de pilotage.

Un certain nombre d'associations intervenant dans le C.U.C.S. de la commune de.... seront donc prises en compte à ce titre. Leur liste sera annexée au programme d'actions.

V – ENGAGEMENTS FINANCIERS 2007-2009

Le contrat urbain de cohésion sociale de St Laurent du Var se traduira par la réalisation d'un programme d'actions pluriannuel. Ce programme précisera, pour chaque action envisagée, le ou les porteurs de projet, le quartier et le public concerné, le coût estimatif de l'action et son financement prévisionnel.

A titre indicatif, afin de mener à bien l'ensemble du projet, les engagements financiers prévisionnels de chacun des partenaires signataires du présent CUCS peuvent être estimés pour les trois ans (2007-2009) ainsi qu'il suit :

Crédits spécifiques de la politique de la ville

- Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE) : 167 000 euros sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par le Conseil d'Administration de l'ACSE et hors crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, mobilisables par ailleurs.
- Ville de St Laurent du Var : 124 000 euros pour l'année 2007, correspondant aux crédits inscrits par le Conseil Municipal et adoption d'avenants en 2008 et 2009.
- Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur (CANCA) participera au CUCS dans le cadre de ses compétences, en recherchant la mobilisation et l'adaptation de ses outils internes au profit des priorités du présent contrat
- Région Provence Alpes Côte d'Azur (PACA) : reconduction en 2007 des crédits de fonctionnement du CPER 2000-2006 sur la base annuelle soit 20 000 euros. Adoption en 2008-2009 d'un avenant tenant compte d'une intervention en investissement et de la mise en œuvre du programme régional en direction des agglomérations.
- Département des Alpes-Maritimes : 195 000 euros sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par l'assemblée délibérante.

Les crédits spécifiques annuels seront précisés par les instances délibérantes de chaque partenaire dans le cadre des programmations annuelles.

Les moyens de droit commun engagés sur ces territoires prioritaires seront également précisés lors de l'examen des actions proposées dans le cadre des programmations du CUCS.

Ces financements seront engagés en fonction des priorités affichées dans le contrat, étant précise que devront être mobilisés en priorité les moyens de droit commun, les crédits spécifiques de la politique de la ville venant en complément afin de renforcer certaines actions ou d'expérimenter de nouvelles formes d'interventions.

<p>Pour l'Etat Le Préfet des Alpes-Maritimes Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances</p> <p>Dominique VIAN</p>	<p>Pour la ville de St Laurent du Var, Le Maire de St Laurent du Var</p> <p>Henri REVEL</p>
<p>Pour la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur Le Président,</p> <p>Jacques PEYRAT</p>	<p>Pour La Région Provence Alpes Côte d'Azur Le Président,</p> <p>Michel VAUZELLE</p>
<p>Pour le Département des Alpes-Maritimes Le Président,</p> <p>Christian ESTROSI</p>	<p>Pour la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes Le Directeur Général,</p> <p>Jean-Pierre SOUREILLAT</p>